

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à 18h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 20 septembre 2019, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN et de Monsieur BAYLE (pour le vote de la délibération n° DCS2019106 relative à la demande de protection fonctionnelle du président).

Titulaires présents :

Mesdames : FERRAND, GALEAZZI, PINAUD-GROS, DOUGNIAUX, PIGEON, BUDELLOT, HENDERSON, MILLELIRI, MORVAN, BONNEVEAU, BOITON, RICHARD-BRESSAND.

Messieurs : BONLIEU, BRUNET, RUC, AUDABLE, VALLET, MURAT, CORRE, BLETEL, SPADA, VALENTIN, BERNARD Michel, PERRET, GOMBAULT, VANIER, POIGNARD, BERTHON, MARAIS, LEMESLE, CHARNIER, SEMUR, BERNARD Jacques, RICHY, LACOMME, MOUCHET, GUERTON, CARTAILLER, LE BORGNE, FRANEL, PETIT DE LEUDEVILLE, DUGOIN, MOURET, DAMIOT, COCHARD, MAILLARD, DALMAI, HERBLOT, MESPLIER, DUVAL Claude, CACHELEUX, FOURMY, DOUGNY, FLEUREAU, GERVIN, VIE, SIMONNOT, FOUCHER, BAYLE, BERTELOOT, BORTOLI, GROS, LAFON, DUPONT, SOULOUMIAC, LION, VOISE, LEJEUNE, PELLETIER, BOUCHU, FOURNIER, JOUBERT, ECK, BLIN, WERSINGER.

Suppléant présent :

Mesdames BEAUGRAND (pour Monsieur GUYARD), WINTREBERT (pour Monsieur MARTIN), COLLET (pour PRAT), CADIX (pour Monsieur QUINTARD), GARCIA (pour Monsieur BALZANO).

Messieurs PIERRE pour HILGENGA, VIRON (pour DE FAVERI), SELAME (pour MARTY), DENIBAS (pour DELCAMBRE), LECLAIR (pour DUCHESNE), SCHORTER (pour Madame PETITDIDIER), MEDER (pour ROUSSEAU).

Titulaires absents :

Mesdames : BOUDART, GOMES COELHO, BOBAULT, PERIPOLLI, LIEGGHIO, VERDIER, AMIOT, PIRES, MICK-RIVES, LARGANT, BERGDOLT, MAURIN, CHARDENOUX, CICERON, SAINT-JALMES, ROBIN.

Messieurs : ROLLAND, RASSIER, GAURAT, PREUD'HOMME, SAINARD, LANGLET, MARMIER, CAMPANA, BRICHARD, PETIOT, LACROIX, FRANCE-BARBOU, VENOT, IMBERT, GEOFFROY, BARATAUD, MICHEL, BALDY, GLUVACEVIC, WOJTYNIAK, LESIEUR, LESPINASSE, DAIGLE, GRAMOND, NICOLAS, PINON, BOUSSAINGAULT, PAGES, PESCHEUX, BAILLY, BRIARD, DIRAT, JUELLE, MERCECA, NOUVELLON, RIO, DUVAL Guy Rubens, WITTEK, BARDOU, SOREAU, BRUNELLI, GERMAIN, VAUDELIN, PEYROTTE, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, BOIVIN, KERVAZO, CHAPELLE, LECRON, PIERRON, GAK, LE CUNFF, FILLEUL, BOUISSET, MARIETTE, JANIN.

Pouvoirs :

Monsieur BOUCHET donne pouvoir à Monsieur DUGOIN
Monsieur DUBOIS donne pouvoir à Monsieur Jacques BERNARD
Monsieur DE LUCA donne pouvoir à Monsieur BAYLE
Monsieur DEGREMONT donne pouvoir à Monsieur LION
Monsieur ALLEAUME donne pouvoir à Madame MORVAN
Monsieur JOFFROY donne pouvoir à Monsieur VALLET
Monsieur AUBRY donne pouvoir à Monsieur ECK
Monsieur LE PAGE donne pouvoir à Monsieur LE BORGNE
Monsieur COUVROT donne pouvoir à Monsieur FOURNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MOURET

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MOURET

Approbation des Procès-verbaux du Comité Syndical du 20 juin et 3 juillet 2019.

Pour information :

Comptes-rendus succincts des Bureaux Syndicaux du 6 et 20 juin, du 3 juillet et 12 septembre 2019.

Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical.

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE NAINVILLE-LES-ROCHES AU SEIN DU SIARCE (DCS2019101)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune de Nainville-les-Roches, désignant Mme Stéphanie PERIPOLLI et Mme Laurianne LIEGGHIO en qualité de déléguées titulaires, en remplacement de Frédéric MOURET et Christian LESPINASSE ainsi que Mme Isabelle LE CAM et Mme Brigitte MERCIER en qualité de déléguées suppléantes en remplacement de Jérôme PERDU et Philippe JOUAULT.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE AU SIARCE POUR LA COMMUNE DE NAINVILLE-LES-ROCHES (DCS2019102)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune de Nainville-les-Roches, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, désignant Messieurs Frédéric MOURET et Christian LESPINASSE en qualité de délégués titulaires, en remplacement de Madame LECAM Isabelle et Monsieur YACHENKO Frédéric ainsi que Messieurs Jérôme PERDU et Philippe JOUAULT en qualité de délégués suppléants en remplacement de Madame MERCIER Brigitte et Monsieur Christian LESPINASSE devenu délégué titulaire.

ADHESION DE LA COMMUNE DE CERNY AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES (DCS2019103)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Cerny au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 (DCS2019104)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport d'activité du SIARCE pour l'année 2018.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) (DCS2019105)

Le Comité Syndical,

NOMME Monsieur Daniel Labarre en tant que représentant de l'UDAF 91 en remplacement de Madame Isabelle Gaillard pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

VOTE : UNANIMITE

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DU PRESIDENT DU SIARCE (DCS2019106)

Le Comité Syndical,

ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur Xavier DUGOIN, Président du SIARCE, concernant les propos à caractère diffamatoire, publiés le 2 mai 2019 sur le site du réseau social FACEBOOK, par un utilisateur usant du pseudonyme « Protéger Itteville » et tout autre propos de même nature et du même auteur,

PREND en charge l'ensemble des frais de procédure dans le cadre de la procédure judiciaire,

DIT que les frais de procédure relatifs aux suites judiciaires liées à la protection fonctionnelle seront imputés au chapitre 011.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DESTINATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE CHAMPCUEIL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS2019107)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la décision de Champcueil de garder et d'intégrer à son budget principal le résultat d'exploitation de 97 426,73 euros et le résultat d'investissement de 488 215,75 euros,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DESTINATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT-VRAIN DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS2019108)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la décision de Saint-Vrain de garder et d'intégrer à son budget principal le résultat d'exploitation de 39 758,39 euros et le résultat d'investissement de 3 036,35 euros,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL 2019 (DCS2019109)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget général 2019 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 (DCS2019110)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget assainissement collectif 2019 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU POTABLE 2019 (DCS2019111)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget eau potable 2019 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL 2019 DU SIARCE (DCS2019112)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 2 929.55 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 Créances Admises en Non-Valeur pour 2 929.55 €
Prévus au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Général.

DIT que la présente délibération sera transmise a Monsieur le Préfet de I 'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 DU SIARCE (DCS2019113)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouvrés d'un montant de 42 211.43 €

PRECISE que la dépense consécutive a cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 "Créances admises en non valeur" pour 13 778.82 €
- Chapitre 65 Article 6542 "Créances éteintes" pour 28 432.61 €

Prévus au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Assainissement Collectif.

DIT que la présente délibération sera transmise a Monsieur le Préfet de I 'Essonne.

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF 2019 DU SIARCE (DCS2019114)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouvrés d'un montant de 450.05 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 Créances Admises en Non-Valeur pour 450.05 €

Prévus au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Assainissement non-Collectif.

DIT que la présente délibération sera transmise a Monsieur le Préfet de I 'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET EAU POTABLE 2019 DU SIARCE (DCS2019115)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouvrés d'un montant de 17 413.83 €

PRECISE que la dépense consécutive a cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6542 "Créances éteintes" pour 17 413.83 €

Prévus au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Eau Potable.

DIT que la présente délibération sera transmise a Monsieur le Préfet de I 'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT

BILAN D'EXPLOITATION 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (DCS2019116)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE des Rapports Annuels 2018 des Délégués relatifs aux bassins de collecte-épuración suivants : Corbeil-Essonnes, Champcueil, Baulne, Boutigny-sur-Essonne, Maisse, Boissy-le-Cutté, Vert-le-Grand, Lardy/Saint-Vrain et Marolles/Saint-Vrain,

PREND ACTE du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement qui comprend également le bassin de collecte-épuración du Malesherbois en sus des bassins cités,

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU BASSIN DE CHAMPCUEIL (DCS2019117)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public d'assainissement relatif aux transport et traitement des eaux usées des communes de Champcueil, Chevannes et Nainville-les-Roches et de collecte des eaux usées des communes de Chevannes et Nainville-les-Roches,

AUTORISE le Président à signer, avec la Société des Eaux de Melun, ledit avenant approuvé et toutes pièces afférentes au dossier.

VOTE : UNANIMITE

EAU POTABLE

BILAN D'EXPLOITATION 2018 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (DCS2019118)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE des rapports annuels 2018 des délégués du service public de distribution d'eau potable sur les communes de Mennecy, Echarcon, Boutigny-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Maisse, La Ferté-Alais, Guigneville-sur-Essonne, Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Orveau, Ormoy, Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Fontenay-Le-Vicomte, Mondeville et Nainville les Roches, Arpajon, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-sous-Saint-Yon, Breuillet, Breux-Jouy, Cheptainville, Egly, Guibeville, Itteville, La Norville, Leudeville, Marolles-En-Hurepoix, Ollainville, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Vrain, Saint-Yon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy et Villeneuve-sur-Auvers, tels que joints en annexe,

PREND ACTE du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de distribution d'eau potable du SIARCE,

GAZ - ELECTRICITE

BILAN D'EXPLOITATION 2018 DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (DCS2019119)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE des Rapports annuels 2018 sur le Prix et la Qualité des Services publics de distribution d'électricité et de gaz,

PREND ACTE des Comptes Rendus Annuels des Concessionnaires 2018 d'exploitation des services publics de distribution d'électricité et de gaz,

RESSOURCES HUMAINES

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – DIRECTEUR DES PROJETS (DCS2019120)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par un contrat à durée indéterminée

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) en génie civil/VRD, eau/assainissement, et d'une expérience significative de toutes les composantes du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, GEMAPI et énergie); justifier d'une expérience en mode projet; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités rédactionnelles et relationnelles, un sens de l'organisation, d'animation et de négociation et du service public,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs en chef,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – INGENIEUR ASSAINISSEMENT (DCS2019121)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par contrat à durée indéterminée

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) en génie civil/VRD, eau/assainissement, et d'une expérience significative dans ce domaine ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités d'animation,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 5 HEURES 25 CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI (DCS2019122)

Le Comité Syndical,

CREE deux postes d'adjoint technique à temps non complet à raison de 5 heures 25 par semaine.

CREE un emploi sous contrat d'apprentissage, dans le domaine de la protection de la et valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel, au sein de la direction rivières et milieu naturel,

PRECISE que la rémunération versée aux apprentis est basée sur un pourcentage du SMIC et que ce pourcentage est accordé en fonction de l'âge de l'apprenti, du niveau de diplôme préparé et de l'ancienneté du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

MET à jour le tableau des effectifs.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Corbeil-Essonnes, le 01 octobre 2019

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 02/10/2019